



# GÉRER LA PAIE ET LES DÉCLARATIONS SOCIALES DES ENTREPRISES CULTURELLES ET DU SPECTACLE

Parcours certifiant éligible au titre du CPF - Parcours numéro RS5943 (en date du 25 mars 2022)

## Durée

15 jours en présentiel (90 h)

## Tarif

4500 € HT

## Intervenants

Jérôme Guyon  
Marie Chabredier  
Corinne Lebray  
Cécile Bronner  
Anne-Marie Dinth  
Drissia Landragin

## Dates

17 et 18 octobre 2024  
14 et 15 novembre 2024  
12 et 13 décembre 2024  
6 et 7 février 2025  
17 et 18 mars 2025  
15 et 16 mai 2025  
18, 19 et 20 juin 2025

## Horaires

10h à 13h - 14h à 17h  
soit une durée de 6 h/jour

## N° d'agrément

11753874875

## AVEZ VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous débutez dans la paie et souhaitez maîtriser les spécificités de la paie des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Vos connaissances en paie ne concernent pas le monde des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Un parcours certifiant de 15 jours pour faire de vous un spécialiste de la paie des entreprises culturelles et du spectacle

## OBJECTIFS

- ✓ Permettre à un gestionnaire de paie, d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour sécuriser le processus de paie dans son ensemble

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Parcours alternant éléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques. Mise en pratique au travers d'exercices et d'échanges.

## PRÉREQUIS

- ✓ Avoir une expérience d'un an minimum de la paie et des déclarations sociales, tous secteurs confondus. Etude du projet du participant

## PUBLIC

- ✓ Gestionnaire paie
- ✓ RH ou toutes personnes en charge de la paie et des déclarations sociales dans le secteur du spectacle et de la culture

## PLAN DE FORMATION

### Journée 1

Le monde du spectacle, cadre juridique

### Journée 2

Les contrats de travail ; les permanents

### Journée 3

Les intermittents ; les organismes sociaux

### Journée 4

Les éléments de rémunération

### Journée 5

La rémunération des permanents ; les fins de contrat

### Journée 6

Ce qui est soumis, ce qui ne l'est pas

### Journée 7

Géographie d'un bulletin de paie

### Journée 8

Bulletin de paie : les bases particulières

### Journée 9

La préparation de la paie

### Journée 10

Les événements de la paie

### Journée 11

Exercices de mises en application

### Journée 12

La DSN et autres déclarations

### Journée 13

Techniques de pointage ; comptabilité de la paie

### Journée 14

Application dans un logiciel de paie

### Journée 15

Veille sociale et juridique ; 1e partie de l'examen

Pour le programme détaillé : [formation@ghs.fr](mailto:formation@ghs.fr)

## MOYENS D'ÉVALUATION

→ Examen de fin de parcours

4, rue d'Enghien  
75010 Paris  
T 01 53 34 25 25  
M [formation@ghs.fr](mailto:formation@ghs.fr)  
[www.ghs.fr](http://www.ghs.fr)

- Remise d'un support écrit
- GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
- Évaluation par QCM